

RISQUE LIÉ AU TRAVAIL À L'ÉTRANGER



©Istockphoto

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de dangers liés :

- au transport ;
- à la situation sanitaire du pays (maladie contagieuse, épidémie, ...) ;
- à la situation géopolitique du pays ;
- à la faune, à la flore ;
- à la topographie : terrains accidentés, altitude...
- aux températures extrêmes, à l'humidité, aux intempéries, aux risques naturels ;

Quels sont les métiers exposés ?

Les métiers nécessitant des déplacements à l'étranger.

Que dit la réglementation ?

Voici quelques références au Code du travail, vous pouvez le retrouver sur www.legifrance.fr

- **Obligation de l'employeur** : article L. 4121-1 du Code du travail

L'employeur doit assurer la sécurité et préserver la santé physique et mentale de ses salariés.

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?

Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?

Thèmes transversaux :

Co-activité : absence de coordination entre les différentes entreprises présentes, entre les différents corps de métiers, absence de plan de prévention, absence ou difficultés de communication (plusieurs nationalités), mauvaise compréhension...

Organisation du travail : transport, contrainte de temps, travail en urgence, précipitation, contrainte économique, vigilance, concentration accrue, travail de nuit.

Environnement : conditions exceptionnelles (tempête, températures extrêmes, pays en conflit...)

Formation, information, sensibilisation : absence, lacunaire (particularités locales).

- Préalablement à l'inspection commune, chaque entreprise détermine les activités pouvant générer des risques,
- Établir un plan de prévention et communiquer les informations à l'ensemble des intervenants,
- Élaborer les procédures, les consignes et la signalétique adaptées. en s'assurant qu'elles soient comprises par tous (traduction, ...),
- Assurer un suivi des opérations.

- Tenir compte dès le départ du décalage horaire dans le planning de travail,
- Organiser la formation professionnelle,
- Organiser l'accueil sur les lieux (plan de travail, personnes référentes, guide, traducteur...)
- Mettre en place des moyens de communication.

- S'informer avant le départ pour prévoir les moyens de protection collectifs adaptés,
- Repérer les lieux avec les artistes,
- Informer les artistes sur les risques liés à l'environnement.

- Informer sur les risques liés au travail à l'étranger.

**Situations dangereuses :
quand les salariés sont-ils
exposés à ce risque ?**

Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?

Thèmes spécifiques :

<p>Transport : moyens de transport inadapté (routier, aérien, ...), transport vétuste, changement de fuseaux horaires (décalage, jet-lag), station assise prolongée, manque de place...</p>	<p>Organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir systématiquement un ordre de mission avant de partir, ▪ Limiter la durée des missions et le nombre de personnes, ▪ Planifier les déplacements à réaliser en cours de mission, ▪ S'assurer de disposer d'une assistance rapatriement, ▪ Tenir compte dès le départ du décalage horaire dans le planning de travail, <p>Techniques – EPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition des bouchons d'oreille, masque oculaire pour faciliter le repos et le sommeil, ▪ Prévoir de l'eau. <p>Formation, information, sensibilisation (conseils pour le transport, par ex : port de vêtements et de chaussures peu serrées)</p>
<p>Conditions d'hébergement, situation sanitaire : hébergement vétuste, insalubre, présence d'animaux, d'insectes (moustiques, ...) absence de vaccination et de traitement préventif.</p>	<p>Organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se renseigner sur les structures sanitaires accessibles (hôpitaux, ...) ▪ Se renseigner sur les vaccins obligatoires et s'assurer que les salariés sont à jour, ▪ Prendre rendez-vous auprès du médecin du travail pour une visite médicale. <p>Techniques – EPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se munir d'une trousse de secours adaptée à la destination, ▪ Prendre des vêtements et équipements de protection adaptés (lunettes de soleil, moustiquaire, ...). <p>Formation, information, sensibilisation : former aux 1^{er} secours</p>
<p>Alimentation : absence d'eau potable, absence d'hygiène alimentaire.</p>	<p>Organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre rendez-vous auprès du médecin du travail pour une visite médicale (à ne pas confondre avec la visite demandé par l'Assurance) ▪ Éviter de consommer des aliments crus et les nourritures trop riches, ▪ Ne consommer que de l'eau traitée ou des boissons en bouteilles capsulées en évitant l'alcool, ▪ Bien se laver les mains avant chaque repas. <p>Techniques – EPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se munir d'une trousse de secours adaptée à la destination, <p>Formation, information, sensibilisation :</p>
<p>Matériel, équipement de travail</p>	<p>Organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier le matériel fourni, la compatibilité électrique et l'absence de produit dangereux (amiante par exemple).

Pour tout complément d'information ou question relative aux risques liés au travail à l'étranger n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail ou la Conseillère en Prévention des Risques Professionnels du CMB à intervention@cmb-sante.fr